

VILLE DE BRUXELLES
M. G. Michiels
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : 9G/11
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.1000/s509
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place du Grand Sablon, 46. Demande de permis d'urbanisme portant sur la régularisation de l'installation d'une terrasse permanente en bois. Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par G. Van Nerom

Suite à votre courrier du 30 septembre 2011 sous référence, réceptionné le 11 octobre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 19 octobre 2011.

Le dossier concerne l'immeuble qui forme l'angle de la place du Grand Sablon avec les rues de Rollebeek et Stevens. Il est situé dans la zone de protection des biens situés aux nos 42, 43 et 49 de la place. La demande vise la régularisation de l'installation d'une terrasse permanente en bois.

La CRMS ne peut approuver ce type de dispositifs car il constitue un encombrement permanent de l'espace public de la rue de Rollebeek et de la place du Grand Sablon, inscrite au PRAS comme espace structurant. La présence permanente de la terrasse (y compris en dehors des heures d'ouverture du horéca) est également préjudiciable pour le contexte urbanistique des biens protégés situés à proximité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)